



1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Mathieu Barbay, ouvre la séance à 19h00 et demande aux Conseillers de mettre leurs téléphones portables en mode silence et aux personnes non assermentées de ne pas intervenir avant le point 5 de l'ordre du jour. Il souhaite la bienvenue au nombreux public sur la galerie.

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir.

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez procède à l'appel : sur les 40 membres du Conseil Général, 31 sont présents, 9 excusés. Le quorum étant à 14, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président informe d'un rajout à l'OJ. Le point 7 sera l'interpellation de **M. Marcus Rothenbuehler** et demande s'il y a des remarques à formuler. Ce n'est pas le cas, il passe l'OJ au vote à mains levées.

L'OJ modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 3/2024 du 8 octobre 2024

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour la rédaction de ce procès-verbal et demande si quelqu'un a des remarques à formuler concernant celui-ci.

Le PV est soumis au vote à main levée. Il est accepté à la majorité, 1 refus et 2 abstentions.

4. Correspondance éventuelle

M. le Président informe de la démission de **M. Alexandre Horvath** au poste de délégué à l'AIEP.

5. Assermentations

Monsieur le Président informe qu'il a reçu 6 demandes d'assermentations et il demande à **Mmes Noémie Gaillard, Irène Morandi, Laura Paccot** ainsi que **MM. Philippe Blanchard, Raphaël Gaillard et Alan Viadé** de se présenter devant lui. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. Ces 6 nouveaux membres prêtent serment et sont officiellement intégrés au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 46 conseillers, le quorum est à 16

6. Assermentation du nouveau Conseiller Municipal

M. le Président demande à **M. Jacques Morandi** de se présenter devant lui et à l'assemblée de se lever. Il procède à la lecture du serment. **M. Jacques Morandi** prête serment et prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2025.



7. Interpellation de M. Marcus Rothenbuehler

M. le Président vérifie avant de commencer ce point que l'interpellation est bien soutenue par au minimum 5 membres du Conseil Général.

Pour répondre à cette interpellation, la Municipalité a souhaité inviter des représentants de l'EVAM.

M. le Président passe la parole à **M. Marcus Rothenbuehler**, qui lit son interpellation (cf. Annexe 1).

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic** qui va essayer de répondre le plus judicieusement possible :

1 : Oui, la Municipalité a été informée de l'ouverture de ce Centre mais pas qu'il deviendrait pérenne.

3 : L'élément important est le travail du Contrôle des habitants concernant les arrivées et les départs. Il n'y a pas de conséquences budgétaires.

4 : Concernant les écoles, effectivement, il a fallu placer les enfants dans des classes déjà existantes.

5 : À ce que la Municipalité sait, il n'y a pas de document qui stipule que cela va rester pérenne.

2 : Ce qu'il faut savoir c'est qu'il s'agit d'une mise en conformité. Concernant le ratio, la réponse est difficile à donner mais la population ne crée pas de nuisances et les quelques larcins effectués ont été réglés.

M. le Président demande à **M. Marcus Rothenbuehler** si toutes les questions ont été répondues. Il répond que non, la réponse à la question 2 n'est pas claire, il souhaite savoir si le ratio de migrants de 10% par rapport à la population est OK pour la Municipalité ou s'il y a des discussions au sein de celle-ci pour le modifier.

M. Andreas Meyer, Syndic informe qu'il en a été discuté en séance de Municipalité et que celle-ci n'est pas contre l'existence de ce centre.

M. Andreas Meyer, Syndic pense qu'il serait judicieux de donner la parole aux représentants de l'EVAM.

M. le Président passe la parole à **Mme Marie-Claire Maillard**, responsable du domaine Foyers au sein de l'EVAM. Département qui gère plus de 40 foyers dans le Canton. À ses côtés MM. Yannick Bailly, responsable du foyer de Féchy et Alexandre Favini, coordinateur régional.

Mme Marie-Claire Maillard : « la première chose à dire est Merci d'avoir accepté ce Centre. Nous n'avons pas beaucoup de choix car nous avons été pris de court par une arrivée massive, nous avons dû ouvrir dans un délai très court. Nous avons dû saisir toutes les opportunités possibles. Les Centres ne sont pas organisés en fonction des nationalités. Il n'y a pas de soucis particuliers avec le Centre de Féchy outre les petits problèmes rencontrés en 2023 mais qui ont été résolus. S'agissant de cette mise à l'enquête, il s'agit d'une régularisation administrative. Nous n'avons pas pu procéder au respect administratif et temps et en heure. Actuellement, nous régularisons les situations administratives des Centres. Le Centre va rester plusieurs années mais ne sera pas pérenne. »

M. Marcus Rothenbuehler, remercie Mme Bailly pour ses réponses mais reste quand même surpris de ce que l'on lit dans la presse et il en revient à l'article 29. Il est surpris que l'on se dirige vers un petit village. 10% de la population est un ratio important. Pourquoi ne pas se diriger vers d'autres Communes de 20'000 habitants qui ont un autre ratio alors que Féchy est à 7%. Mme



Maillard lui répond que c'est de l'opportunité. Quand la crise a éclaté, l'EVAM s'est saisie de toutes les opportunités qui se présentaient. Anciens hôpitaux, anciens locaux du WWF tout a été utilisé pour accueillir tous ces migrants.

M. Marcus Rothenbuehler demande ce qu'est cet article 29. Mme Maillard lui répond que cet article existe mais qu'il est antérieur à la crise ukrainienne. Il stipule qu'au niveau de l'intégration il est plus facile de les intégrer dans des Communes de 2'000 habitants ou plus. Mais en temps normal, effectivement, on devrait privilégier dans Communes plus grandes.

M. Pierre Pilloud n'est pas contre la situation mais il aimerait savoir pourquoi la communication a été faite par la Municipalité par WhatsApp et Facebook. La population aurait dû être avertie par courrier ou tout-ménage.

M. Andreas Meyer, Syndic, répond que la communication a été faite par ces canaux là car c'est de ces canaux que la problématique nous est parvenue.

M. Pierre Pilloud ne comprend pas comment la Municipalité peut fonctionner de cette façon-là. Il trouve inadmissible que la communication de la Municipalité se fasse par ce biais-là. Concernant l'EVAM, il est heureux de savoir que cette population ait pu venir à Féchy. Il demande encore à la Municipalité comment ils vont régler les problèmes d'incivilités dans le village (car-jacking et autres).

Mme Laurence Sachot se pose la question de l'habitabilité du bâtiment. Pour avoir été visiter des personnes à l'EMS, il ne lui semblait pas que la capacité était de 83 personnes. Combien sont-ils dans les chambres ?

M. Yannick Bailly, la question est pertinente, nous avons peu de familles car les chambres sont petites, majoritairement il s'agit de couples ou de jeunes adultes.

M. Rolf Weber, demande combien les 83 personnes payent par nuit au propriétaire. Il a l'impression que c'est une affaire financière pour le propriétaire de l'établissement.

Mme Marie-Claire Maillard répond qu'en toute franchise elle n'est pas en mesure de répondre au niveau des coûts mais les bénéficiaires des locaux ne payent pas. Ils sont assistés par l'EVAM. Cela fait partie des enjeux.

M. Pierre Pilloud dans un contexte plus général, les Suisses-allemands font-ils des efforts quant à la prise en charge des requérants ? Quel est le pourcentage de la population ?

Mme Marie-Claire Maillard signale que les requérants sont répartis proportionnellement à la population des cantons. Le Canton de Vaud accueille 9,4% des migrants (proportionnel à la population du Canton de Vaud). Chaque Canton fait le même effort. Par contre, chaque Canton est organisé de manière différente.

M. Alan Viadé demande comment l'EVAM voit la petite Commune de Féchy pour l'intégration des réfugiés ? et si la Commune est bien pour s'intégrer ? Et pourquoi faire toutes ces démarches et des frais si la situation est provisoire.

M. Alexandre Favini, répond que nous sommes toujours en situation d'urgence qu'ils n'ont pas d'autre choix que d'utiliser des sites déjà à disposition. Mais que la Commune de Féchy est très accueillante et que les réfugiés s'y sentent bien. La taille du foyer va rester identique et ne pas augmenter. Le lieu ne permet pas plus de personnes.



M. Marcus Rothenbuehler essaie de prévenir avant de guérir quand on se souviendra le jour où cela arrivera et ceci arrivera, il essaie d'anticiper. Si on enlève les gros Centres de Provence et de Vallorbe, Féchy se trouve à la 3^{ème} position au niveau du Canton. Pourquoi toutes les grandes villes ont un ratio 1.5 voire 1.6% ?

M. Pierre Pilloud demande si le Conseil Général de Féchy doit voter sur ce sujet et si cela se fait et que s'est refusé, que se passe-t-il ?

M. Le Président informe que non il n'y a pas de votation. Il y a eu une interpellation et nous l'avons mise à l'ordre du jour mais c'est tout. La seule façon de s'opposer est de faire opposition à la mise à l'enquête.

8. Elections dans les Commissions permanentes et au Bureau du Conseil

M. le Président signale que nous cherchons 1 suppléant-e à la COGEFIN. Une Conseillère a fait part de son intérêt. **Mme Isabelle Reymond Aubert** est élue par applaudissements. Elle entre en fonction immédiatement.

L'AIEE recherche 2 délégué-e-s et 1 suppléant-e. Au poste de délégué-e, sont proposés **Mme Christiane Aguet** et **M. Rémy Demierre**, élus par applaudissements. Concernant le poste de suppléant, **M. Laurent Besso**, absent ce soir, s'est proposé avant la séance, il est également élu par applaudissements. Ces trois personnes entrent en fonction au 1^{er} janvier 2025.

Pour le poste de secrétaire, **Mme Emma Aubert** se présente. Elle est élue par applaudissements et entrera en fonction le 1^{er} juillet 2025.

9. Préavis no 7/2024 relatif au Budget 2025

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic** qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

Pas de discussion.

Le préavis no 7/2024 est soumis au vote à main levée, il est accepté à l'unanimité et 9 abstentions.

Le Conseil général de Féchy décide :

d'adopter le budget pour l'année 2025 qui prévoit un excédent de charges de CHF 420'864.-



10. Préavis no 8/2024 relatif aux statuts de l'association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile - district de Morges

M. le Président passe la parole à **Mme Ziba Salangros**, Municipale qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, elle en lit donc les conclusions.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Marcus Rothenbuehler** rapporteur de la Commission ad hoc qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

Pas de discussion.

Le préavis no 8/2024 est soumis au vote à main levée, il est accepté à l'unanimité et 5 abstentions.

Le Conseil général de Féchy décide :

d'approuver les statuts de l'association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile - district de Morges

11. Préavis no 9/2024 portant sur le règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic** qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Francis Liard**, rapporteur de la Commission ad hoc qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Salomé Molliex apporte une précision quant à la balade des Capites : c'était il y a un an et représentait 10 % du montant du budget de cette balade.

M. Pierre Pilloud demande combien il y a de résidences secondaires à Féchy et ce que signifie ARCAM.

M. Andreas Meyer, Syndic, répond que la signification est Association régionale Cossonay, Aubonne, Morges. Concernant le nombre de résidences secondaires, il y en a environ une dizaine.

Le préavis no 9/2024 est soumis au vote à main levée, il est accepté à la majorité, 1 refus et 9 absentions.

Le Conseil général de Féchy décide :

d'adopter Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
et
de donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM



12. Communications de la Municipalité

Chantier du Collège

Mme Francine Dupuis, Municipale, fait un état des lieux de l'avancement du chantier (cf. Annexe 2).

L'inauguration de la place de jeux est prévue en septembre 2025. Une recherche de sponsoring est en cours afin de financer cette future place de jeux. Un tout-ménages vous parviendra prochainement.

Départs au sein de la Commune et de la Municipalité

M. Andreas Meyer informe que **Mme Sylvie Favre** part en retraite bien méritée après 38 ans de services au sein de la Commune de Féchy. M. Adrien Dupertuis reprend le flambeau.

Mme Rachel Aubert, Municipale quitte la Municipalité après de 10 ans d'activité.

Il prononce ses meilleurs vœux à tous les Conseillers pour les Fêtes de fin d'année.

13. Propositions individuelles

Coin Trouvailles

M. Philippe Hahn annonce un apéritif de Noël au Coin Trouvaille de la déchetterie le 21 décembre dès 11 h. Au menu, vin chaud, thé de Noël ainsi qu'un brasero pour ne pas avoir froid.

Parking école

M. Pierre Pilloud demande comment sera géré le parking de l'école.

M. Andreas Meyer informe que celui-ci sera mis en fonction le 6 janvier 2025. Les bus scolaires circuleront selon l'itinéraire prévu en sens unique. Pour les véhicules privés qui se garent vers la distillerie, nous informons que durant les premières semaines, nous auront l'appui de l'assistant de sécurité d'Aubonne qui nous aidera à diriger les véhicules qui seraient au mauvais endroit.

M. Pierre Pilloud souhaite savoir si le parking sera gratuit.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal, répond que jusqu'à l'été 2025, le parking sera gratuit.

Futur dépôt de terre au Chemin de l'Alliez

Mme Laurence Sachot annonce qu'elle a été approchée à plusieurs reprises concernant le futur dépôt de terre au Chemin de l'Alliez, il y a des inquiétudes de certains habitants. Elle souhaite savoir si la Municipalité est en contact avec les futurs exploitants et si la Municipalité a anticipé les futurs problèmes de poussières et autres.

M. Andreas Meyer signale que la Municipalité n'a aucun élément en possession.



Chemin du Territet

M. Pierre Pilloud se demande si la Municipalité a souvent pris le Chemin du Territet ? Il existe une barrière qui doit dater de 1930 qui est faite avec des tuyaux à une hauteur de 40cm. Il est impossible de s'y accrocher pour monter. De plus, les escaliers sont vraiment trop étroits. Il aimerait que la Municipalité prenne compte de cette demande. La Commune a assez d'argent pour construire un Collège alors elle pourrait dépenser de l'argent pour une barrière.

La Municipalité prend note.

Martinets

M. Bernard Genton nomme un certain nombre de villes européennes et demande leur point commun. Les martinets ! Les martinets à Féchy ont été un festival cette année. Il a bagué 135 jeunes cette année. Il s'est amusé à faire un ratio martinets – êtres humains à Féchy. En Suisse, 0,01 martinet par habitant et à Féchy il y a 23 martinets pour 100 habitants c'est remarquable !

14. Clôture de séance

Apéro de l'Avent au Rionzier le 11 décembre 2024 et à Féchy-Dessus le 19 décembre 2024

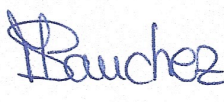
Visite du Père Noël le 14 décembre 2024 sur la place du village à 16h15.

Prochains Conseils en 2025 : 11 mars, 24 juin, 9 septembre (réserve), 7 octobre et 9 décembre (suivi du repas).

Prochaines votations : 24 novembre 2024. Le bureau de vote est ouvert de 10 h à 11 h.

M. le Président remercie l'assemblée et le public présent et clôt la séance à 21 h, en invitant chacune et chacun à partager le repas.

Pour le bureau

Le Président		La Secrétaire
		
Mathieu Barbay		Mireille Sanchez